

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ATELIER DE RENÉ

CONDITIONS PRÉALABLES

- 1 L'utilisation de l'espace de travail de l'atelier de René est réservée exclusivement aux adhérents de l'association des Amis Recycleurs, avec l'autorisation d'un des salariés de l'association et uniquement si cela ne gêne en aucun cas un atelier programmé.
- 2 La participation **aux ateliers de bricolage programmés** est gratuit pour les adhérents et au prix indiqué sur l'annonce de l'atelier pour les non-adhérents sauf si l'annonce de l'atelier indique le contraire.
- 3 Les participants s'engagent à respecter sans conditions toutes les consignes prodiguées par les salariés de l'atelier de René.
- 4 L'Atelier de René est ouvert de 12h à 20h. Tout utilisation de l'espace, prêt ou dépôt pour réparation se fera pendant cette plage horaire. Les jours de présence de chacun des réparateurs suit un calendrier affiché sur le site internet de la REcyclerie et devant l'Atelier.

PARTICIPATION DES ENFANTS

1) Mineurs

Les enfants de moins de 18 ans participant aux activités de l'Atelier de René sont sous la responsabilité de leurs parents ou d'un responsable légal.

Pour les ateliers programmés se déroulant sans la présence des parents, l'âge minimum est de 8 ans — sauf situation exceptionnelle ou indication particulière sur l'annonce de l'atelier. Une décharge devra être signée par le responsable légal avant toute participation à l'atelier programmé.

2) Responsabilité parentale

Les parents s'engagent sans conditions à respecter et à faire respecter par leurs enfants les règles de sécurité et les consignes prodiguées par les salariés de l'Atelier de René.

L'association et l'Atelier de René ne sauraient être tenus responsables de blessures survenues lors d'une activité au sein de l'Atelier.

LE PRÊT

1) Conditions d'emprunt, d'utilisation et de rendu

Le prêt est réservé **exclusivement aux adhérents** de l'association des Amis Recycleurs. Leur utilisation est strictement réservée à un usage non-professionnel.

Le nombre d'objets empruntés simultanément est limité à deux outils ou appareil.

La durée du prêt est de 48h à compter du jour de l'emprunt.

Les consommables (vis, clous, bois, etc...) ne sont pas fournis avec l'appareil.

Le rendu des emprunts doit se faire **en mains propres auprès des salariés de l'Atelier** durant les horaires d'ouverture.





2) Perte ou casse

Si l'un des accessoires de l'appareil est perdu ou cassé, il doit être remplacé par l'adhérent.

Si l'appareil en lui-même est cassé au cours de l'emprunt, l'adhérent doit le signaler à l'un des salariés de l'atelier. Si l'outil peut être facilement réparé, l'adhérent ne recevra qu'un avertissement. S'il est difficilement réparable ou irréparable, l'adhérent devra participer financièrement à la réparation ou au remplacement de l'outil ou de l'appareil.

3) Retards

Si plusieurs retards sont signalés, l'atelier se réserve le droit d'interdire tout prêt pendant 2 mois. Si un autre retard a lieu après cet avertissement, l'adhésion de la personne ne sera plus valable.

LES RÉPARATIONS

1) Prix de la réparation

Les réparations sont gratuites à hauteur d'une réparation par semaine pour les adhérents de l'association. Si une nouvelle pièce détachée doit être achetée pour effectuer la réparation, le coût de la pièce revient à l'adhérent — qui sera prévenu avant tout achat.

Les réparations coûtent 5 euros la demi-heure de travail pour les non-adhérents — plus le coût d'éventuelles pièces détachées.

2) Conditions de dépôt

Les réparations concernent les meubles de petite taille, les luminaires et le petit électroménager. Pour plus de détails sur les réparations possibles, renseignez-vous auprès de l'Atelier de René.

Les réparations demandant plus de 2 heures de travail ne sont pas acceptées.

Les objets à réparer doivent être donnés en mains propres au réparateur concerné. Un diagnostic est effectué si possible au moment du dépôt de l'objet.

Le réparateur se réserve **le droit de refuser une réparation** si celle-ci s'avère trop complexe, si l'objet est trop encombrant ou le planning de l'Atelier trop chargé. Une réparation peut également être arrêtée même après dépôt et acceptation de l'objet si des problèmes trop importants se révèlent lors du travail du réparateur.

3) Conditions de rendu et garantie

Une fois la réparation faite, le propriétaire de l'objet est prévenu par appel téléphonique.

Il dispose **d'un mois** pour récupérer son bien. Passé ce délai, l'objet est considéré comme la propriété de l'association des Amis Recycleurs.

Aucune garantie n'est délivrée avec la réparation. L'association et l'Atelier se dégagent de toute responsabilité en cas d'incidents après la reprise de l'objet par son propriétaire.

UTILISATION DE L'ESPACE ET DU MATÉRIEL

1) Utilisation de l'espace et du matériel

L'utilisation de l'espace de travail et du matériel doit se faire avec l'autorisation de l'un des salariés de l'Atelier de René.

2) Tenue adaptée



L'atelier de René est géré par l'association des Amis Recycleurs 60 rue Belliard, 75018 Paris

N° SIRET: 800 666 281 00012

Les utilisateurs de l'espace de travail et des outils, ainsi que les participants aux ateliers programmés, sont priés de venir dans une tenue adaptée au temps — pour les travaux se déroulant à l'extérieur — et à l'activité prévue. Les cheveux doivent absolument être attachés et le visage dégagé. Aucun bijou ne doit être porté.

La ferme et l'association ne pourront être tenues responsable de la dégradation des biens ou de blessures liées à une tenue inappropriée du participant.

Les participants aux ateliers et les utilisateurs de l'espace sont priés de porter les protections — gants, masque, lunettes, etc... — demandées par les salariés de l'Atelier de René. Il est possible d'apporter ses propres protections ou d'utiliser celles fournies par l'Atelier.

L'Atelier de René ne saurait être tenu responsable des blessures ou maladies liées à un non-port des protections demandées.

3) Risques de blessures

Les participants s'engagent à respecter sans conditions toutes les règles de sécurité affichées ou indiquées par les salariés de l'atelier de René.

Les adhérents participent aux activités en toute connaissance de cause. L'association et l'Atelier ne sauraient être tenues responsables de blessures survenues lors des activités de l'Atelier de René.

4) Respect des clients et du voisinage

Les adhérents s'engagent sans conditions à respecter la tranquillité du voisinage et des clients du bar-cantine. Les éclats de voix, la diffusion de musique, les chants, et tout autre production de sons perçus comme trop élevés par les salariés de la REcyclerie et/ou le voisinage sont proscrits.

5) Respect des salariés et des autres adhérents

L'Atelier de René est un lieu créateur de liens et de partages. Les membres de l'association s'engagent à respecter les salariés, les autres participants et leur travail au sein de l'Atelier.

NON-RESPECT DES CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1 L'association et l'Atelier de René se réservent le droit d'obliger les contrevenants aux règles ci-dessus à quitter les locaux de l'Atelier et/ou à interdire la réparation ou le prêt.
- 2 En cas de manquement grave ou de transgressions répétées, L'association et l'Atelier se réservent le droit de radier les membres concernés de l'association.